



**Vaudreuil-Dorion**

**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1275-255**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1275-255 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de remplacer les normes édictées à l'article 3.2.32 relatif aux marges latérale et arrière adjacentes à une voie ferrée**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 1er mai 2017.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution n° CA 17-05-24-16 du conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 24 mai 2017 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité n° VD 2017-11 a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le vingt-cinquième (25<sup>e</sup>) jour du mois de mai deux mille dix-sept (2017).

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce premier (1<sup>er</sup>) jour du mois de juin deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)